

RG 84 - AFFECTIONS ENGENDRÉES PAR LES SOLVANTS ORGANIQUES LIQUIDES À USAGE PROFESSIONNEL



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
• Syndrome ébrieux ou narcotique pouvant aller jusqu'au coma • Dermites, conjonctivites irritatives • Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané	Préparation, emploi, manipulation des solvants
Encéphalopathies caractérisées par des altérations des fonctions cognitives, constituées par au moins trois des six anomalies suivantes : • Ralentissement psychomoteur	• Traitement des résines naturelles et synthétiques • Emploi de vernis, peintures, émaux, mastic, colles, laques • Production de caoutchouc naturel et synthétique

Troubles de la mémoire, de la motricité, de l'organisation visuospatiale, des fonctions exécutives, de l'attention et ne s'aggravant pas après cessation de l'exposition au risque.	Santé et Sécurité au travail
Encéphalopathie toxique (après exclusion d'autres facteurs)	- Utilisation de solvants comme agents d'extraction, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, comme décapants, dissolvants ou diluants - Utilisation de solvants en temps que réactifs de laboratoire, dans les synthèses organiques, en pharmacie, dans les cosmétiques

Quelle est la nuisance ?

Un solvant est capable de dissoudre certains produits. Les substances visées sont la plupart des solvants organiques liquides à usage professionnel. Il y a un grand nombre de solvants aux risques divers, parmi lesquels on retrouve les hydrocarbures, les alcools, les cétones, les dérivés nitrés, etc.

Deux classifications existent pour classer leur nocivité et les risques :

- La classification CLP (qui concerne les produits chimiques) : On peut considérer que la plupart des solvants produisent certains, si ce n'est tous, des effets suivants :
 - Cancérogène (possible, probable voire avéré)
 - Toxique pour l'Homme par ingestion, inhalation, ou contact cutané
 - Toxique pour la nature
 - Irritant pour les yeux ou la peau
 - Mutagène
 - Peut provoquer une sensibilisation cutanée (et donc une allergie à terme)
 - Inflammable
- La classification CIRC (centre international de recherche sur le cancer) : Les différents solvants ont un risque qui varie. Ils peuvent être classés d'agent inclassable (groupe 3), de cancérogène possible ou probable (respectivement 2B et 2A), ou de cancérogène avéré (groupe 1).

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- Syndrome ébrieux** : C'est un état voisin de l'ivresse alcoolique. Il associe, de façon variable, excitation psychique avec euphorie, loquacité, irritabilité, incoordination motrice avec troubles de l'équilibre, et des troubles du comportement avec agitation, violence. Il s'accompagne souvent de céphalées, vertiges et nausées
- Dermite irritative** : L'irritation cutanée regroupe par définition toutes les lésions non immunologiques subies par la peau. Les lésions sont très variées et se traduisent par un aspect inflammatoire de la peau avec rougeur (érythème), picotement, sensation de cuisson et développement de placards érythémato-squameux sur la surface cutanée au contact avec la substance
- Conjonctivite** : C'est une affection de la conjonctive, une muqueuse oculaire de contact chargée de protéger l'œil des agressions extérieures. Elle se manifeste par une sensation de gêne, de cuisson, de corps étranger,

- de sable dans les yeux, une douleur superficielle, une photophobie ou des démangeaisons, ainsi que par une rougeur de l'œil et un larmoiement réflexe
- **Eczéma** : Il s'agit d'une inflammation superficielle de la peau accompagnée de démangeaisons. Il se diagnostique par les critères qui suivent :
 - La clinique : Il se présente sous plusieurs aspects et se déclenche sur la peau qui a été en contact direct avec l'allergène :
 - Eczéma aigu érythémato-papulo-vésiculeux et qui démange
 - Eczéma « sec » érythémato-squameux
 - Eczéma lichénifié : en général un eczéma ancien, qui gratte beaucoup
 - L'anamnèse : C'est l'historique de l'affection. Elle doit rechercher les facteurs professionnels et non-professionnels pour donner des indices de présomption
 - Test épicutanés : Le test vise à reproduire « un eczéma en miniature » en appliquant la substance suspecte sur une zone limitée de la peau
 - Diagnostic différentiel : L'objectif est d'écarter des possibilités et confirmer un diagnostic définitif
- **Encéphalopathie toxique des solvants** : C'est une maladie du cerveau d'apparition progressive, marquée par des troubles cognitifs discrets, puis d'une détérioration intellectuelle patente et des troubles du comportement

Quelles sont les professions exposées ?

L'exposition aux solvants organiques liquides englobe toutes les utilisations professionnelles de solvants présents dans des diluants, des dégraissants, des nettoyants, des décapants, des dissolvants ainsi que des peintures, vernis, encres et colles.

Ceci concerne également les usages de solvants en laboratoire, dans les industries chimique, cosmétique, pharmaceutique, agroalimentaire et lors de la fabrication ou de l'emploi de produits d'entretien ou de produits phytosanitaires.

Les solvants, pour la plupart de ces usages, s'évaporent, en partie, dans l'atmosphère des postes de travail.

La contamination a lieu le plus souvent par inhalation et par contact cutané ; exceptionnellement par ingestion.

Un certain nombre de professions peuvent être amenées à utiliser ces solvants :

- Les peintres
- Les carrossiers
- Les mécaniciens
- Les vernisseurs
- Les imprimeurs
- Les poseurs de revêtement de sols
- Les menuisiers - ébénistes (teintes et vernis)
- Les personnels de nettoyage à sec, de sociétés de nettoyage, de services d'entretien
- Les personnels de laboratoires, de l'industrie chimique, pharmaceutique, phytosanitaire ou cosmétique

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Éviter l'utilisation de produits contenant des solvants organiques autant que possible
- Rechercher les solvants les moins dangereux, les moins toxiques, les moins inflammables et les moins volatils
- Évaluer les risques en repérant les dangers signalés (nocivité et risque incendie-explosion) à l'aide de l'étiquetage et des fiches de données de sécurité
- Donner la préférence aux méthodes qui éloignent l'opérateur de la zone polluée ainsi qu'aux moyens de transfert par pompage
- Donner priorité aux dispositifs de protection collective (en particulier la ventilation telle que cabines à ventilation horizontale ou verticale) par rapport aux équipements de protection individuelle
- Pour ce qui concerne l'emploi des solvants, peintures, vernis, colles, encres...travailler en système clos ou avec des dispositifs d'aspiration des vapeurs à la source, lors des différentes opérations (transfert, application et éventuellement séchage)
- Utiliser une protection individuelle adaptée au type de produit utilisé : vêtements et gants pour la pénétration cutanée, masques à cartouches combinée et aérosols pour la protection respiratoire
- Sensibiliser les utilisateurs aux risques et former le personnel à connaître la signification des symboles de danger
- Proscrire l'utilisation des solvants pour le lavage des mains
- Former les utilisateurs à l'utilisation des dispositifs de protection collective et les équipements de protection individuelle

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen médical initial : Il vise à repérer les facteurs de susceptibilité individuelle
- Examen périodique : Il a pour but d'informer les travailleurs sur les risques liés à l'inhalation et au contact cutané et peut consister en des examens biométriques pour la surveillance de l'exposition à de nombreux solvants